

APPEL A CANDIDATURE

Dossier à compléter et à retourner avec les pièces jointes à l'adresse suivante :

I.R.D.D.

A l'attention de Solenne Chardon

15, rue Henri Gonnard

42 048 Saint Etienne Cedex 1

Ou par mail : solenne.chardon@yahoo.fr

Date limite de réception des dossiers : 30 avril 2008

Manifestation : Biennale de Design 2008 / Programme Off

Type d'évènement : Exposition

Dates : du samedi 15 au dimanche 30 novembre 2008 inclus (*l'exposition pourra être prolongée jusqu'à fin décembre 2008 après accord des responsables du lieu d'accueil et des participants*)

Lieu : MJC des Tilleuls - Espace verrière / 8, rue du Pavillon Chinois à Saint Etienne

**Coordinateur du projet : I.R..D.D. / Institut Régional pour le Développement du Design
15, rue Henri Gonnard à Saint Etienne. Contact : Solenne Chardon**

PRESENTATION

NOM/Prénom :

Nom de l'atelier/l'entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Mobile :

Adresse électronique :

Site internet

N° Siret, ou inscription Chambre de Métiers, Maison des Artistes, etc... :

Installation depuis le

Métier ou matière travaillée

Intitulé du projet proposé :

Le projet a-t'il déjà été présenté ? Lieu(x) et date(s) :

Descriptif complet et dimensions du projet :

Remarques, questions diverses :

Pièces à joindre au dossier :

- **photographies de travaux réalisés (support papier ou sur CD Rom format JPEG)**
- **C.V. du créateur, historique de l'atelier, plaquette, etc.**
- **Si possible, tout document visuel (photos, CD) permettant de rendre compte du projet proposé**

Conditions générales de participation

- L'inscription est gratuite
- La réalisation des objets reste à la charge des participants, ainsi que le transport, l'emballage, les assurances des objets sélectionnés
- Une charte esthétique et une scénographie particulières peuvent être imposées afin d'assurer une certaine cohérence artistique à l'ensemble de l'exposition. Les participants en seront informés rapidement.
- L'exposant autorise l'IRDD à exposer son œuvre le temps de l'exposition. Il autorise également l'IRDD à communiquer autour de son projet (à des fins de promotion de l'exposition dans la presse, auprès du public, etc) ; pour cela, il autorise la communication et la représentation de tout ou partie de l'œuvre par tout procédé et sur tous supports (affiches, photographies, tracts, catalogues, films, mises en ligne sur internet, radiodiffusions, etc).
- L'exposant signataire de ce document déclare être titulaire des droits relatifs à l'œuvre présentée et de toutes les autorisations requises.
- L'acte de candidature vaut acceptation des conditions d'exposition.

Date, signature et cachet